

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an

SIEGE DE LA CHAMBRE :

**BOARD OF TRADE BUILDING, Chambre 230,
MONTREAL**

Les Bureaux sont ouverts de 9 heures à midi et de 1 heure à 5 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce
FRANÇAISE de Montréal, à MONTRÉAL, CANADA.

Edifice du Board of Trade, rue du St. Sacrement.

Adresse Télégraphique : " GALLIA " Montréal.

Sommaire No. 141.

Avril 1905.

1. Procès-Verbaux.....	45
2. Législation douanière.....	48
3. Nouveaux Membres Adhérents.....	48
4. Erratum.....	48
5. Statistiques Mensuelles.....	49
6. Revue Commerciale.....	50
7. Revue Financière.....	50
8. Transports et Navigation.....	51
9. Le régime fiscal français et les valeurs canadiennes.....	52
10. Une conférence de M. Couchond sur le Canada.....	54
11. Droits de douane.....	55
12. Le Canada jugé par les journaux des Etats-Unis.....	56
13. Offres et demandes.....	57

PARTIE OFFICIELLE

SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 1905

M. le Consul de France assiste à la séance.

PRÉSENTS : MM. C. A. CHOUILLOU, *Président* ; DES
ETANGS, *Vice-Président* ; C. GALIBERT, DE SIÉYÈS,
CHEVALIER, *Conseillers*.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Adoption du dernier procès-verbal.
- 2^o Lecture de la Correspondance.
- 3^o Scrutin—Admission de nouveaux Membres Adhérents.
- 4^o Questions diverses.

La séance est ouverte à 4 heures.

Procès-Verbal.—Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Correspondance.—Il est ensuite donné lecture de

la correspondance reçue au cours de la dernière quinzaine, et qui comprend notamment :

Lettres de dix-huit fabricants et négociants français.

Tous ces correspondants demandent des représentants au Canada, avec des renseignements sur l'importation qui se fait en ce pays, des vins, spiritueux et liqueurs ; des pâtes alimentaires, huiles d'olive et essences ; des mousselines, tulles et rubans ; des toiles écrues et fil de lin ; des peaux et laines ; des lièges, des armes et de la serrurerie.

Lettres de cinq négociants et importateurs français, demandant des renseignements sur le commerce du Canada.

Lettres de deux employés de commerce français, demandant les conseils ou l'appui de la Chambre pour se procurer de l'emploi au Canada.

Lettres de deux négociants français, demandant l'intervention de la Chambre dans des litiges survenus entre eux et des maisons de Montréal.

Il est ensuite donné lecture de lettres des industriels et négociants dont les noms suivent, et qui demandent à faire partie de la Chambre, à titre de Membres Adhérents :

A. DEBENEDETTI, Huiles, à Nice.

Maison PERNOD FILS, Pontarlier.

P. SALIN, Fils Aîné, Bégles.

ETABLISSEMENTS DECAUVILLE AÎNÉ, Petit Bourg.

LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES, Lyon.

SAIZELET-LENIQUE, Vins de Champagne, Disy-Epernay.

J. MORIN, Bois cintrés, Mohon [Ardennes].

H. GALLANT & CIE, Comines [Nord].

ANDRÉ SCRIVE, Fils de Lin, Lille.

DEGALLIER-DESHUSSES, Confiseries, Versoix, Suisse.

ALBERT ROBIN, Spiritueux, Cognac.

La Chambre invitée par Monsieur le Président à se prononcer sur ces nouvelles demandes, les accepte, et, à l'unanimité des voix, élit Membres Adhérents les candidats sus-nommés.

Loi militaire.—M. de Siéyès prend ensuite la parole au sujet de la nouvelle Loi militaire, dont il avait été question à la dernière réunion.

Il fait remarquer que dans les articles visant spécialement les jeunes Français fixés à l'étranger, cette loi implique envers eux une inégalité de traitement.

En effet, alors que la nouvelle Loi laisse aux jeunes Français résidant en France tous les droits que leur accordait l'ancienne législation, par contre, ceux qui sont fixés aujourd'hui à l'étranger, et qui ont suivi les prescriptions de la loi de 1889, se voient enlever par les nouveaux règlements tous leurs droits acquis jusqu'à ce jour.

Ce fait est d'autant plus malheureux que ces jeunes gens qui se sont expatriés ont déjà sacrifié plusieurs années de leur vie à l'expansion des intérêts commerciaux français.

Malgré la justesse de ces observations, comme le texte de la Loi n'est pas encore parvenu au Canada, et qu'il contient peut être des clauses transitoires corrigeant l'anomalie signalée par M. de Siéyès, la Chambre décide d'attendre encore jusqu'à l'arrivée du texte en question, dont l'examen pourra pleinement l'édifier sur cette importante question.

Demandes de représentation.—Monsieur le Président attire alors l'attention de la Chambre sur le nombre sans cesse croissant des demandes d'agence et de représentation qui nous arrivent de maisons françaises. Il va falloir évidemment trouver un moyen efficace de mettre ces maisons en contact avec le commerce canadien.

M. le Président croit que la meilleure mesure à prendre pour résoudre ce problème, serait de publier deux fois l'an, à l'automne et au printemps, un No. spécial de notre Bulletin, rédigé en anglais, et de l'adresser aux principaux commerçants des différentes provinces du Dominion.

Cette question sera mise à l'étude dans une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée à 5½ heures.

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 1905

M. le Consul de France, assiste à la séance.

PRÉSENTS : MM. C. A. CHOULLOU, *Président* ; DES

ETANGS, *Vice-Président* ; A. F. REVOL, *Secrétaire* ; DE SIÉYÈS, H. JONAS, C. GALIBERT, M. CHEVALIER, *Conseillers*.

Monsieur C. R. DES ISLES, Membre d'Honneur de la Chambre, est également présent.

ORDRE DU JOUR :

1o *Adoption du dernier procès-verbal.*

2o *Lecture de la correspondance.*

3o *Admission de nouveaux Membres Adhérents.*

4o *Questions diverses.*

La séance est ouverte à 4 heures.

Procès-Verbal.—Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Correspondance.—Il est ensuite donné lecture de la correspondance reçue au cours de la dernière quinzaine et qui comprend notamment :

Lettres de sept fabricants et négociants français, demandant des représentants au Canada, ou des renseignements sur l'importation qui se fait en ce pays, des vins, spiritueux et liqueurs, papiers à cigarettes, porcelaines, soieries, gants et peaux, cartes postales illustrées, etc.

Lettre d'un compatriote demandant des informations spéciales sur le commerce du Canada.

Lettres de trois correspondants, remerciant la Chambre pour agents indiqués ou renseignements envoyés.

Lettres de deux négociants français de Montréal, demandant l'arbitrage de la Chambre dans un litige survenu entre eux.

Il est décidé que M. des Etangs, Vice Président de la Chambre, aura une entrevue avec les parties intéressées, pour amener entre elles un règlement à l'amiable, et fera rapport du résultat de ses démarches.

Lettres de trois représentants de commerce de Montréal, demandant à être recommandés aux négociants français, qui désireraient former, par l'entremise de la Chambre, des groupements commerciaux au Canada.

Lettre du Ministre du commerce, à Paris, annonçant l'établissement d'un câble télégraphique entre Brest et Dakar.

Lettres de onze maisons de commerce, institutions, journaux, etc., demandant des informations diverses concernant les conditions d'adhésion à la Chambre, l'échange avec notre Bulletin Mensuel, le fonctionnement du service douanier canadien, etc.

Il est ensuite donné lecture de lettres des industriels et négociants dont les noms suivent, et qui demandent à faire partie de la Chambre à titre de Membres Adhérents :

GIRON FRÈRES, St Etienne.

FIRMIN BRAYER, STRICKLER & CIE, Paris.
 G. H. MUMM & Co., Reims.
 H. JOUISSE, Orléans.
 PHARES DUCÉLLIER, Paris.
 REYMONDET-GRUET FRÈRES, St Claude.
 ESCHENAUER, Bordeaux.
 VVE POMMERY & FILS, Reims.
 CASIEZ-BOURGEOIS, Cambrai.
 E. DUPONT, Paris.
 L. LANDEAU, Lille.

La Chambre, invitée par M. le Président à se prononcer sur ces nouvelles demandes, les accepte, et, à l'unanimité des voix, élit Membres Adhérents les candidats sus-nommés.

La race percheronne.—La Chambre reçoit alors une délégation du Comité d'Agriculture du Comté de Champlain, composé de MM. Pital et Moreau.

Ce Comité d'Agriculture désire importer au Canada des étalons de la race Percheronne, et s'était déjà adressé à la Chambre, qui lui avait conseillé d'entrer en correspondance avec Messieurs Fortier, Sénateur, Président de la Société d'Agriculture de la Seine Inférieure, Gust. Lange, Président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Yvetot, et Boissel, du Haras du Pin.

Il envoie donc aujourd'hui deux délégués faire rapport des renseignements obligeants obtenus de ces Messieurs, et qui lui seront d'un grand secours dans son entreprise.

Messieurs Pital et Moreau demandent ensuite de nouvelles informations plus précises concernant l'importation des étalons français au Canada.

Ces renseignements étant d'ordre absolument pratique, il est conseillé à ces Messieurs d'envoyer en France une personne d'expérience qui puisse elle-même voir les différents Haras, et y faire un choix sur place, et en pleine connaissance de cause.

La délégation se retire donc, après avoir remercié la Chambre de ses bons conseils.

Fisc français.—M. Chevalier donne alors lecture d'articles publiés dans divers journaux financiers français, au sujet du placement des valeurs françaises à l'étranger, et dit que la question du fisc, débattue l'année dernière dans notre Bulletin d'Avril, prend plus d'importance que jamais.

Il communique, à ce sujet, ses vues à la Chambre qui les écoute avec intérêt, et le prie de bien vouloir les consigner en un article qui sera inséré au cours du Bulletin du présent mois d'Avril.

Pâtes alimentaires.—Monsieur C. A. Chouillon attire alors l'attention de la Chambre sur la façon dont sont traitées par les règlements douaniers canadiens, les pâtes alimentaires françaises.

Outre le droit réglementaire de 25 p. c., on impose

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

Bureau d'Administration

Monsieur G. N. DUCHARME	Capitaliste de Montréal	Président
Monsieur G. B. BURLAND,	Industriel de Montréal.	Vice-Président
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Ex-Ministre de l'Agriculture	Directeur
Monsieur H. LAPORTE,	de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie,	Directeur
Monsieur S. CARSLY	Propriétaire de la maison "Carsley" Montréal	Directeur
Monsieur TANCREDE BIENVENU		Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,		Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN		Auditeur

Succursales

MONTREAL : 316, rue Rachel, coin de la rue St-Hubert ; 271 rue Roy, S. Louis de France ; 1138 rue Ontario, coin de la rue Panet ; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
 Berthierville, P.Q. ; D'Israeli, P.Q. ; St-Anselme, P. Q. ; Terrebonne, P. Q. ; St-Guillaume d'Upton, P.Q. ; Pierreville, P.Q. ; Valleyfield, P.Q. ; Ste-Scholastique, P.Q. ; Hull, P.Q. Cédar, Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	Président
Docteur E. PERSILLIER LACHAPPELLE,		Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAudeau, Sénateur,	de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	
L'Honorable LOMER GOUIN,	Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD		
L'Honorable JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.		

Département d'Epargnes

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.

L'agence Mercantile R. G. DUN & CIE

ETABLIE EN 1841

Nous envoyons à nos souscripteurs des informations détaillées sur la position commerciale de leurs clients, ou des personnes leur demandant crédit.

Livre de Références publié 4 fois l'an. Collection de comptes Bulletin publié 3 fois la semaine. Bureaux dans 170 villes

Bureau de Montréal : BOARD OF TRADE BUILDING.
THOS. H. FLETT, GERANT.

à celles-ci le droit spécial de 50 p. c. exigé par la "Dumping Clause" ce qui porte à 37 p. c. la taxe d'entrée de ces marchandises au Canada.

Cependant, comme l'application de la Loi douanière n'a pas été faite d'une façon uniforme dans les différents ports canadiens, la Chambre décide de remettre à plus tard son intervention auprès des autorités.

Loi militaire.—M. de Siéyès reprend ensuite de nouveau l'étude de la nouvelle Loi militaire ; il en expose les inconvénients et l'inégalité qui existe entre le traitement qu'elle impose aux jeunes français résidant en France et ceux qui se sont établis à l'étranger avant l'âge de 19 ans.

Il propose donc, secondé par M. F. Revol, la motion suivante :

"La Chambre de Commerce Française de Montréal, considérant qu'en appliquant la nouvelle loi militaire à la classe appelée en 1906, les législateurs ont permis aux jeunes gens bénéficiaires de l'article 23 de la loi de 1889 d'en conserver le bénéfice jusqu'à son extrême limite en devançant l'appel ;

"Constatant que l'ensemble du contingent appelé sous les drapeaux en 1906, aura un avantage marqué sur les classes précédentes puisque au lieu de trois ans, il n'en fera que deux ;

"Constatant, que, d'un côté, si les législateurs n'ont pas cru devoir prendre en considération les services rendus à l'influence française par l'émigration à l'étranger en plaçant celle-ci sur le même pied que celle s'effectuant aux Colonies Françaises, d'un autre côté, ils n'ont certainement pas voulu traiter plus sévèrement que toute la jeunesse française du continent, les jeunes gens qui, sous l'égide de la loi de 1889, se sont expatriés avant l'âge de 19 ans ;

"Prie Monsieur le Ministre de la Guerre d'appliquer dans le plus large esprit d'équité et d'égalité, la loi militaire de 1905 à ces jeunes gens qui, sans appel, se voient frustrés, si non d'un droit, du moins d'une prérogative sur laquelle ils avaient basé conduite et carrière ;

"D'être l'interprète des sentiments de la Chambre de Commerce pour obtenir des pouvoirs publics toutes dispositions jugées nécessaires pour permettre aux jeunes gens ayant atteint, à l'étranger l'âge de 19 ans au jour de la promulgation de la nouvelle Loi Militaire, de bénéficier de l'article 50 de la loi de 1889 ;

"Charge Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de transmettre la dite motion à Monsieur le Ministre du Commerce pour être transmise à Monsieur le Ministre de la Guerre".

Cette motion mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée à 6 heures.

LEGISLATION DOUANIÈRE

A l'avenir, les "sprattes" ne pourront être admises au Canada au tarif de 30 p. c. *ad valorem* qu'en tout et autant qu'elles seront entrées comme telles, et que le mot "sardines" n'apparaîtra pas sur la boîte.

Dans ce dernier cas, en effet, le droit serait de 2 cents par quart de boîte.

NOUVEAUX MEMBRES ADHERENTS

Les adhésions que nous avons reçues depuis la publication de notre dernier bulletin, sont les suivantes :

- MM. ED. BEBENEDETTI, Huiles d'Olives, Nice.
 PERNOD FILS, Liqueurs, Pontarlier.
 P. SALIN, Fils aîné, Vins, Bègles [Gironde].
 ETABLISSEMENTS DECAUVILLE Aîné, Matériel de Chemins de fer et automobiles, Petit-Bourg [Seine et Oise].
 LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES, Lyon.
 SAIZELET-LENIQUE, Vins de Champagne, Dézy Epernay.
 J. MORIN, Bois cintrés, Mohon [Ardennes].
 H. GALLANT & CIE, Rubans, Comines [Nord].
 ANDRÉ SCRIVE, Fils de lin à coudre, Lille.
 DEGALLIER-DESHUSSES, Confiseries, Versoix [Suisse].
 ALBERT ROBIN, Spiritueux, Cognac.

Elus à la séance du 23 Mars.

- MM. GIRON FRÈRES, Rubans, Velours, St Etienne.
 FIRMIN BRAYER, STRICKLER & CIE, Commission, 37 Bd de Strasbourg, Paris.
 H. G. MUMM & CIE, Vins de Champagne, Reims.
 H. JOUISSE, Fabrique de Produits Pharmaceutiques, Orléans.
 DUCELLIER, Lanternes et Phares pour Voitures, 2, Passage Dubail, Paris.
 REYMONDET, GRUET FRÈRES, Pipes, St Claude.
 ESCHENAUER & CIE, Vins, Bordeaux.
 VVE POMMERY & CIE, Vins de Champagne, Reims.
 CASIEZ-BOURGEOIS, Fabricant de Chicorée, Cambrai.
 E. DUPONT & CIE, Brosserie, Tabletterie, Boutonnerie, 44 Turbigo, Paris.
 LOUIS LANDEAU, 1 rue Gounod, Lille-St Maurice.

Elus à la séance du 6 Avril.

ERRATUM

A la page 40 de notre dernier Bulletin, dans la dernière ligne du quatrième alinéa de la seconde colonne, s'est glissée une erreur que nous devons rectifier.

Au lieu de la date de 1838 qui a été imprimée en cette ligne, c'est 1898 qu'il faut lire ; autrement l'argument dont nous nous servons perd beaucoup de sa valeur.

PARTIE NON OFFICIELLE

STATISTIQUES MENSUELLES

Importations et Exportations Canadiennes durant
le mois de Janvier 1905.

En examinant le tableau ci-dessous on se rendra compte que malgré la diminution accusée par le mois de janvier dernier sur le même mois de 1904, l'année présente a bénéficié d'une certaine augmentation du-

rant tout le cours des sept premiers de ses mois.

Les exportations de janvier sont restées à peu près les mêmes dans les deux années.

Les chiffres du commerce entre le Canada et les pays étrangers, durant les neuf mois de l'année fiscale se terminant le 31 mars, montrent que les importations ont été de \$188,784,809, au lieu de \$139,032,017 dans la période correspondante de 1903-1904. D'un autre côté, les exportations accusent un déficit, ayant été, en 1904 de \$155,064,155, contre \$114,862,908 en 1905.

IMPORTATIONS

ENTRÉES POUR CONSOMMATION	MOIS DE JANVIER		SEPT MOIS FINIS EN JANVIER	
	1904.	1905.	1904.	1905.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises sujettes aux droits de douane.....	10,855,154	10,595,691	85,245,209	84,195,538
“ en franchise.....	6,414,160	6,845,084	53,556,213	56,288,887
Total.....	17,269,314	17,440,775	138,801,422	140,484,425
Monnaie et billon.....	203,366	622,933	3,346,098	7,431,997
Grand total.....	17,472,930	18,063,708	142,147,520	147,911,422
Droits de douane perçus.....	3,047,112	2,991,897	23,489,255	24,044,571

EXPORTATIONS

	MOIS DE JANVIER				SEPT MOIS FINIS EN JANVIER			
	1904.		1905.		1904.		1905.	
	Intérieur	Etranger	Intérieur	Etranger	Intérieur	Etranger	Intérieur	Etranger
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Les mines.....	1,898,885	15,174	1,898,667	6,122	22,508,035	142,237	19,008,525	147,134
Les pêcheries.....	1,087,554	87	751,654	1,127	7,094,844	6,976	7,422,123	10,984
La forêt.....	1,071,007	144	1,000,435	534	23,079,384	264,104	21,169,605	106,502
Animaux et leurs produits.....	3,654,049	13,398	3,970,057	31,691	46,150,417	338,719	44,074,181	451,512
Agriculture.....	3,130,586	37,771	2,697,930	50,758	24,973,179	7,697,454	21,592,883	2,445,166
Manufactures.....	1,337,662	134,992	1,681,023	190,017	11,125,967	1,461,475	11,949,633	2,076,878
Divers.....	682	35,201	1,511	125,832	16,552	280,011	23,543	316,935
Total, marchandises.....	12,264,424	236,767	12,001,277	406,081	135,218,378	10,191,036	125,240,493	5,615,111
Monnaie et billon.....	18,911	36,060	367,166	593,634
Total gén'l, export..	12,264,424	255,678	12,001,277	442,141	135,218,378	10,558,202	125,240,493	6,208,745

REVUE COMMERCIALE

Le port de Montréal est maintenant libre de glace, et quoique le fleuve n'en soit pas lui-même encore entièrement débarrassé, l'ouverture complète de la navigation n'est plus maintenant qu'une question de jours.

Le mouvement général du commerce paraît cependant moins actif que de coutume, et sans vouloir en tirer de fâcheux pronostics, on admet que le rétablissement prochain des communications trans océaniques avec notre port n'a pas apporté dans les affaires l'animation habituelle.

Modes.—Les ordres pour les marchandises du printemps sont maintenant à peu près tous placés, quoique les voyageurs ne voient pas encore leur tâche complètement terminée. Dans ce genre de commerce, Toronto, au contraire, semble avoir été privilégié, et l'ouverture de la navigation sur les lacs s'étant produite beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait, a provoqué dans la ville et ses environs un grand mouvement commercial.

Tissus, cotons, lainages, semblent se ressentir de l'engourdissement général, il en est de même pour les *cuirs, peaux et chaussures* dont les ventes se font avec une certaine lenteur.

Quincaillerie.—La quincaillerie, au contraire, se réveille assez rapidement. On constate une bonne demande pour la grosse charpente métallique, les ciments, les peintures, le verre et, en général, tout le matériel de construction. Les prix se relèvent et semblent vouloir conserver ce mouvement ascendant.

Grains, épicerie et comestibles.—Les affaires sont également plus encourageantes dans ce genre de commerce. Les sucres se maintiennent très fermes, tandis que les grains qui avaient manifesté un ralentissement assez prononcé, ces jours derniers, reprennent maintenant un peu plus de vigueur.

Le commerce du bois a également subi une dépression, et le fait est attribué, en partie à ce que le Japon, depuis le commencement de la guerre en Orient, a beaucoup diminué les commandes qu'il faisait au Canada. On estime que tant que cette guerre durera, il ne viendra d'Asie que bien peu de commandes pour les bois canadiens.

Cependant dans les cercles du haut commerce, on ne regarde pas avec trop d'appréhension cet amortissement général des affaires, qui, dit on, se produit chaque année un peu avant la réouverture de la navigation.

Ces signes de faiblesse ne sont que temporaires, et l'arrivée des navires, de même que la mise en force des tarifs d'été, par les compagnies de chemin de fer, ramènent vite l'activité à l'intérieur du pays.

REVUE FINANCIERE

On pourra se rendre compte, par l'intéressante comparaison suivante, du progrès accompli, depuis l'année dernière seulement, par le marché financier de Montréal.

Alors, en effet, qu'en 1904, la baisse était le plus prononcée, l'estimation totale des 31 principales valeurs de ce marché, était de \$289,938,000. Or si l'on estime ces valeurs au niveau de la hausse la plus récente, on arrive à un total de \$378,100,000, ce qui prouve que dans une seule année, la valeur du marché a augmenté de \$88,162,000.

Les émissions du "Dominion Steel" ont plus que doublé leur valeur; le Pacifique canadien accuse la remarquable augmentation de \$33,000,000, tandis que le "Soo Railway", a plus que doublé, lui aussi.

On verra, par le tableau suivant, la proportion dans laquelle s'est produite l'augmentation des principales valeurs :

	1904	1905
Pacific.....	\$93,738,000	\$126,750,000
"Soo" Railway.....	7,770,000	16,800,000
Montreal Street.....	11,900,000	13,500,000
Toronto Railway.....	6,369,000	6,858,000
Twin City.....	14,832,000	20,130,000
Detroit.....	7,500,000	10,625,000
Halifax.....	1,147,000	1,444,000
Toledo.....	2,040,000	4,440,000
Power.....	11,870,000	15,980,000
Mackay.....	8,600,000	18,100,000
Mackey pref.....	23,000,000	26,900,000
Dom. Steel.....	1,450,000	3,600,000
Dom. Steel pref.....	1,000,000	2,250,000
Laurentide.....	521,000	700,000
Laurentide pref.....	1,200,000	1,700,000
Montreal Cotton.....	2,940,000	3,000,000
Dominion Cotton.....	988,000	1,213,000
Richelieu.....	1,560,000	2,340,000
N. S. Steel.....	2,500,000	3,250,000
Ogilvie pref.....	2,300,000	2,780,000
Lake Woods pref.....	1,620,000	1,830,000
Steel bonds.....	4,056,000	6,630,000
Ogilvie bonds.....	1,100,000	1,200,000
Bank Montreal.....	34,160,000	35,000,000
Molsons.....	5,570,000	6,600,000
Bank Toronto.....	6,617,000	7,200,000
Merchants.....	9,015,000	10,320,000
Royal.....	6,000,000	6,360,000
Quebec.....	2,975,000	3,200,000
Hochelaga.....	2,600,000	2,700,000
Commerce.....	13,000,000	14,000,000
Total.....	\$289,938,000	\$378,100,000

Quelques-unes de ces valeurs ont accru leur capital durant le cours de l'année dernière, mais c'est l'ancien capital qui a servi de base au calcul du tableau pour pouvoir établir une juste comparaison.

Voici maintenant notre tableau mensuel des valeurs

les plus importantes cotées en Bourse de Montréal, leur cours actuel, le dernier dividende annuel ainsi que le revenu pour cent basé sur le cours actuel :

Valeurs	Cours actuel.	Dernier dividende.	Revenu pour cent.
Canadian Pacific Railway.....	152	6	3.94
Montreal Street ".....	221	10	4.52
Toronto " ".....	109	5	4.58
Detroit United ".....	85	4	4.70
Twin City R. T. Co.....	117	5	4.27
Mackay pfd.....	74	4	5.40
Montreal Light, Heat & Power Co..	91	4	4.39
Dominion Coal pfd.....	89	8	8.98
N. S. Steel Common.....	62	6	9.67
" pfd.....	114	8	7.01
Montreal Telegraph Co.....	159	8	5.03
Bell Telephone Co.....	157	8	5.09
Ogilvie Milling Co. pfd.....	138	7	5.07
Montreal Cotton Co.	100	9	9.00
Bank of Montreal.....	257	10	1.89
Molsons Bank.....	228	9	3.94
Merchants Bank.....	172	7	4.06
Banque d'Hochelaga.....	134	7	5.22

TRANSPORTS ET NAVIGATION

TRANSPORTS—Le grand évènement de la saison, dans le monde des chemins de fers, sera, sans contredit, le Congrès International qui aura lieu à Washington, du 4 au 14 mai prochain.

A ce Congrès seront invités un millier de délégués des Compagnies de chemins de fer de quarante quatre pays divers, c'est à dire représentant des réseaux de voies ferrées de plus de quatre cent mille milles de longueur [643,600 kilomètres].

Nous apprenons avec plaisir que la France sera largement représentée en cette mémorable Assemblée, et qu'un haut fonctionnaire du Gouvernement, M. Maruéjols, ancien ministre des Travaux Publics, fera partie de la délégation française.

Celle ci partira le 22 Avril sur la Lorraine, qui transportera également les délégués de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne et du Portugal.

On discutera de la méthode à suivre pour établir les taux, et définir la part de responsabilité que prend le gouvernement en contrôlant les voies de transport.

Un grand nombre de projets et d'études sur les perfectionnements à apporter aux chemins de fer, seront également exposés et discutés.

Une fois leur tâche terminée, les délégués, à titre d'invités des diverses compagnies Américaines de chemins de fer, visiteront ceux des Etats Unis situés à l'est du Mississipi.

Ils visiteront aussi New-York, Buffalo, Cleveland, Pittsburg, Chicago, Indianapolis et St. Louis, en ou-

Impressions Commerciales et Artistiques

en Noir
et en Couleurs



Reliure

Cartes, Circulaires,
Affiches, Livrets,

CATALOGUES

Brochures,

Journaux, Revues,
En-têtes de Lettres et de

Comptes, Enveloppes,
Etiquettes, Etc.

Livres-Blancs en tous genres

à des prix qui méritent considération.

Demandez-nous une soumission avant de placer votre prochaine commande d'Impressions ou de Reliure.

Phone, Main, 1656.

THE



Montreal Printing & Publishing
Co., Ltd, 42, Place Jac.-Cartier, Montreal.

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Montréal, Canada.

Spécialité de placements au Canada

ACHAT ET VENTE DE VALEURS CANADIENNES.

Fonds d'Etat, obligations municipales, valeurs industrielles. (Chemins de fer, Tramways, Compagnies d'éclairage, gaz, électricité, mines.) Achats et vente de propriétés foncières du Canada, réception et transmission des coupons, dividendes, intérêts, loyer, etc.

Administration d'immeubles, garde de titres; Coffres-forts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Docteur E. PERSILLIER LACHAPPELLE, Chevalier de la légion d'Honneur, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien, commissaire-censeur de la Banque Provinciale, Montréal, *Président*.

RODOLPHE FORGET, de la maison L. J. Forget & Co., Agents de change, Montréal. Second Vice-Président de la Montreal Light Heat & Power Co. *Vice-Président*.

Honorable J. A. OUMET, juge de la Cour du Banc du Roi, Vice-Président du Crédit Foncier Franco-Canadien, administrateur de la Banque d'Epargne Montréal.

Honorable CHAS. E. DeLORIMIER, juge à la Cour Supérieure, Montréal. Honorable DAMIEN ROLLAND, Membre du Conseil Législatif, administrateur, de la Banque d'Hochelaga, Montréal.

J. O. GRAVEL, commissaire-censeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, Montréal.

A. E. deLORIMIER, Avocat, conseiller du Roi, Montréal.

JOSEPH ROBILLARD, négociant Montréal.

MARTIAL CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien, conseiller du commerce extérieur, Montréal.

C. A. GIROUX, Directeur de la Banque d'Hochelaga, Montréal.

Renseignements fournis gratuitement.

SECRÉTAIRE,

J. THEO. LECLERC,

30 rue St. Jacques, Montréal, Canada.

tre des petites villes qui les intéressent particulièrement au point de vue professionnel.

Ce magnifique programme comprend également, et nous ne serons pas les derniers à nous en réjouir, l'itinéraire d'un voyage au Canada. Après avoir visité les Chutes du Niagara, les délégués prendront, sur un convoi du Grand Tronc, la direction de Montréal, où ils arriveront vers le 25 mai.

Des voitures seront mises à la disposition des voyageurs qui pourront à loisir visiter la métropole Canadienne. Un banquet leur sera offert au Club du Montreal Hunt.

Nous sommes sûrs d'avance que ces visiteurs distingués remporteront la meilleure impression du Canada, de ce pays qui, malgré sa population relativement si peu nombreuse, possède déjà un des plus beaux réseaux de voies ferrées qu'il soit donné de voir au monde.

Un fait bien significatif, et qu'il nous est particulièrement agréable de noter, est que dans toutes les discussions qui auront lieu dans les réunions du congrès des chemins de fer, la langue française sera considérée comme la langue officielle.

C'est, une fois de plus, la consécration de la langue française comme organe diplomatique universel.

NAVIGATION—La saison hivernale généralement si peu féconde en événements, au point de vue de la navigation, a vu, cependant s'accomplir, cette année, une expérience dont les résultats seront considérables.

Le gouvernement Canadien, avait au cours de l'automne dernier, fait l'achat d'un brise glace, le "Montcalm," et ce puissant engin a pu, par un travail effectif, et sur un long parcours, débarrasser le St. Laurent d'une couche de glace de 20 pieds d'épaisseur.

On estime qu'avec l'aide d'un nouveau navire, on pourra avancer la navigation de trois semaines au printemps et de trois semaines à l'automne, c'est à dire faire bénéficier le commerce d'un mois et demi d'activité. Montréal est évidemment le port qui en bénéficiera le plus directement, mais tout le pays sera appelé à profiter de cette grande amélioration.

"Quand les compagnies de navigation, disait M. D. W. Campbell, gérant du service océanique du Pacifique, sauront qu'il y a sur le St. Laurent de puissants brise-glace tenant le chenal du fleuve constamment libre, il est tout probable qu'elles n'hésiteront pas à envoyer les steamers à Montréal jusque vers le temps de Noël.....

De tels faits prouvent combien le Canada est ardent à s'avancer dans la voie du progrès.

LE REGIME FISCAL FRANCAIS ET LES VALEURS CANADIENNES

Il y a un peu plus d'un an, (Voir No. du Bulletin d'Avril 1904.) la Chambre de Commerce Française de Montréal prenait, à la suite d'une étude préparée par l'un de ses membres sur cette question, l'initiative d'une démarche auprès des autorités française pour obtenir un adoucissement au régime fiscal français qui ferme pour ainsi dire la porte du marché français aux valeurs étrangères autres que les fonds d'Etat. Ces démarches n'obtinrent aucun résultat. Depuis quelque temps, il se produit dans les cercles financiers français une certaine agitation sur cette même question, et nous croyons intéressant de reproduire ici les observations que nous lisons dans la Revue Financière des Annales politiques et littéraires du 12 mars :

"A propos de l'article que nous avons publié, la semaine dernière, sur les prochaines conséquences de la pléthore des capitaux en France, plusieurs personnes nous ont demandé comment se forment les capitaux si considérables que nous avons à placer chaque année. Deux milliards ! Ce chiffre éblouit un peu et rencontre des incrédules.

"Nous aurions pu nous retrancher derrière la compétence indiscutable de l'auteur de cette évaluation, qui est, comme nous l'avons dit, M. Henri Germain, le regretté fondateur du Crédit Lyonnais. Mais, en donnant brièvement les explications qu'on nous demande, nous aurons l'occasion d'entretenir nos lecteurs d'une question connexe, celle des placements en valeurs étrangères, qui est également à l'ordre du jour et que nous avons, d'ailleurs, été des premiers à soulever. Cette double raison nous excusera auprès des personnes qui ne mettent pas en doute l'abondance de nos disponibilités.

"Les capitaux que nous avons à placer proviennent de deux sources : d'abord, des économies que forment les travailleurs et les rentiers ; ensuite de l'amortissement progressif d'anciens emprunts.

"On calcule que les remboursements annuels des Compagnies de Chemins de fer, lesquels augmentent d'importance à mesure que les emprunts approchent de leur terme, ceux de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, représentent près de 300 millions. L'annuité de remboursement de la Rente amortissable est de 25 millions. Si l'on ajoutait les annuités de tous les autres emprunts, on trouverait, croyons-nous, que ces remboursements couvrent, à eux seuls, les appels du crédit que font, en temps normal, les entreprises françaises.

"Cela étant admis, on conçoit aisément que les économies proprement dites des travailleurs et des rentiers forment, peu à peu, une accumulation de capi-

taux très considérable, étant donné, d'une part, le peu d'entreprises nouvelles qui se créent en France et, d'autre part, qu'une grande partie de nos économies proviennent d'arrérages payés par l'étranger.

"Nous possédons, en effet, pour plus de 25 milliards de valeurs étrangères, qui, au taux moyen de 4 p. c., nous rapportent annuellement un milliard d'intérêts, auxquels s'ajoutent encore les remboursements, car la plupart des emprunts étrangers sont amortissables.

"Une partie de cet argent a été absorbé pendant longtemps par le déficit de notre commerce extérieur ; mais il n'en est plus ainsi. L'année dernière, le montant de nos achats de marchandises à l'étranger n'a dépassé le montant de nos ventes que de 61 millions. et les étrangers qui viennent visiter la France nous laissent une somme beaucoup plus forte.

"Notre richesse s'accroît donc, au bas mot, de un milliard à un milliard et demi par an, prélevé sur l'étranger qui, étant notre débiteur, travaille pour nous. Cela posé, est-il encore difficile d'admettre que nous ayons deux milliards à placer chaque année ? Non seulement cela est admissible, mais il faut encore admettre que, tout en plaçant deux milliards par an, nous accumulons sans cesse du numéraire, car ceux de nos placements qui portent sur des valeurs existant déjà en France ne diminuent pas nos disponibilités ; ils les font simplement changer de mains. Le *Journal des Débats* l'a fort bien expliqué dans sa dernière revue financière.

"Supposons, dit-il, qu'un capitaliste achète pour 100,000 francs de titres, détenus jusque là par un spéculateur. Le capitaliste retirera pour cela 100,000 francs de son compte de dépôt chez le banquier ; mais le spéculateur qui recevra cette somme devra la rembourser immédiatement au banquier qui reportait ses titres. Il y aura 100,000 francs de moins employés en reports, mais aussi 100,000 francs de titres en moins à faire reporter. L'équilibre ne sera pas changé. D'une façon générale, ajoute le rédacteur des *Débats*, tous les échanges de titres et d'argent qui se font dans le pays ne changent rien à la quantité de numéraire en circulation. Or, c'est une surabondance de capitaux sous la forme de numéraire qui existe actuellement en France, et cette situation ne pourrait être modifiée que par des achats de titres faits par les capitalistes français à l'étranger.

"C'est là précisément que nous voulions en venir. La surabondance de nos disponibilités n'est pas contestable et nous croyons qu'aucun de nos lecteurs ne songe plus à la contester. Mais que faut-il faire pour employer ces disponibilités dans de bonnes conditions ?

"La meilleure chose à faire serait de les employer en bonnes valeurs étrangères cotées en France, et,

pour cela, il faudrait augmenter le nombre de ces valeurs, celles que nous avons ne suffisant plus.

"Seulement, il y a, à cela, une difficulté ; c'est notre régime fiscal.

"Les droits que sont obligées d'acquitter les Sociétés étrangères qui veulent faire inscrire leurs titres à la cote de Paris sont presque prohibitifs. Pour qu'une Société consente à les payer, il faut qu'elle ait déjà des attaches en France, qu'elle soit moralement et financièrement à moitié française, ou bien qu'elle ne puisse pas se procurer, dans son propre pays, les fonds dont elle a besoin, ce qui n'est généralement pas une recommandation.

"Si notre régime fiscal était plus accueillant, on verrait de grandes entreprises étrangères, parfaitement prospères, avoir recours au marché français, chaque fois que les capitaux seraient plus abondants et, par conséquent, moins exigeants chez nous que chez elles. Actuellement, elles ne peuvent pas le faire, parce que les avantages qu'elles y trouveraient au point de vue du loyer de l'argent ne compenseraient pas les charges fiscales qu'elles auraient à supporter.

"Il faudrait donc modifier le régime fiscal des valeurs étrangères. La Chambre syndicale des agents de change s'en est déjà occupée autrefois avec M. Caillaux, ancien ministre des finances. Nous croyons savoir qu'elle a décidé de reprendre son projet. S'il en est ainsi, elle trouvera un écho empressé auprès de tous les établissements de crédit et de toutes les grandes banques de Paris.

"L'abaissement des droits qui frappent les valeurs étrangères serait, en effet, profitable à tout le monde, sans excepter le Trésor.

"L'argent qui est laissé dans les bas de laine ne rapporte rien au fisc, pas plus que l'argent employé sur les marchés étrangers, en placements temporaires ou définitifs. Si cet argent, qu'on peut évaluer actuellement à plus de deux milliards, pouvait s'employer en valeurs étrangères cotées en France, le Trésor récupérerait largement l'abaissement des droits qui aurait provoqué l'introduction en France de ces valeurs. Le public, lui, y gagnerait une amélioration de son revenu et plus de commodité dans ses placements. Enfin, les intermédiaires verraient s'augmenter le chiffre de leurs affaires."

De son côté le journal "Le Temps", dans son bulletin financier du 3 Avril, écrit ce qui suit :

"Il convient aussi, pour compléter ces considérations, de ne pas négliger certaine circonstance qui est particulière à notre pays et est de nature, si nous n'y prenons pas garde, à nous faire considérer la question de l'abaissement du taux de l'argent d'un point de vue mal choisi.

“Pour quelle raison, en effet, les placements de fonds temporaires et même définitifs se font-ils chez nous généralement à un taux si réduit ? C'est que notre épargne n'a pas sous la main, sous les yeux, c'est-à-dire sur le marché financier français, une quantité de valeurs suffisante, correspondant à ses disponibilités. Peu à peu, sans doute, par la force même des choses, une partie de cette épargne, mais une bien petite, s'enhardit jusqu'à se confier à des intermédiaires étrangers pour être employée à l'extérieur, en valeurs excellentes et d'un rapport élevé qui ne se négocient pas chez nous pour des motifs purement fiscaux. De sorte que nous assistons à cette anomalie : nous avons l'argent en mains ; mais les titres sont au dehors. Nous avons un grand marché de capitaux ; mais notre marché de titres est insuffisant et nous sommes obligés de nous approvisionner au dehors. Et au lieu que ce soit des intermédiaires français, c'est-à-dire la Bourse française des valeurs, qui encaissent la rémunération légitime que comporte tout service rendu, ce sont les banques, les maisons de courtage et les bourses étrangères qui profitent en influence et en argent, des besoins de placements de la clientèle française.

“Telle est une des causes principales sur notre place de l'avalissement anormal du taux de l'argent, qui, encore une fois, n'est pas un encouragement pour les affaires : l'expérience l'a suffisamment prouvé. Cet état de choses ne peut durer plus longtemps sans risquer de ruiner le marché financier français, et de fausser aux yeux du public et à son détriment la valeur réelle de l'argent.”

On voit par ce qui précède combien nos observations étaient justes et quelles ressources trouveraient ici les capitaux français s'ils n'étaient pas entravés par la législation fiscale dont on commence à ressentir en France tous les inconvénients.

C'est par centaines de millions de francs, en effet, que ces capitaux pourraient trouver de l'emploi au Canada. Les demandes des grandes compagnies de chemins de fer pour l'extension de leurs réseaux sont considérables, l'entreprise nouvelle du Grand Tronc-Pacifique, seule, doit absorber au delà de cent millions de dollars, les grandes villes du pays offrent tous les ans sur le marché des valeurs municipales de premier ordre.

Parmi les entreprises industrielles il en est comme les tramways, les compagnies d'éclairage, etc., dont le développement nécessite de fréquents appels au crédit. Toutes ces valeurs, Londres et New-York les absorbent. C'est là que doit aller les chercher la clientèle française que ses besoins de placements enhardissent assez pour se confier à des intermédiaires étrangers qui encaissent la commission. Le Trésor et le public français y perdent l'un et l'autre.

UNE CONFERENCE DE M. COUCHOND SUR LE CANADA

Le 23 mars dernier, avait lieu dans la salle des conférences de la Sorbonne, et sous les auspices de la Société des Amis de l'Université, une conférence donnée par Monsieur Couchond.

Ce Monsieur, d'après les renseignements que nous avons sous les yeux, est un agrégé de philosophie, qui l'an dernier, bénéficia d'une bourse de voyage, et en profita pour venir faire un tour au Canada.

Nous disons bien *faire un tour*, car nous ne pouvons pas croire qu'une personne sérieuse, et qui accomplit un voyage officiel d'études dans un pays étranger, ait pu retourner chez elle pour y rendre de sa mission un compte si erroné et même si malveillant.

Les journaux canadiens-français de cette ville se sont chargés de relever, au point de vue littéraire et historique, les inexactitudes qui fourmillent dans la conférence de Monsieur Couchond.

Nous croyons aujourd'hui de notre devoir de parler de ce travail au seul point de vue des affaires.

Il était croyons-nous, difficile, en effet, de jeter plus de discrédit sur un pays commerçant comme l'est le Canada, que ne l'a fait l'auteur de cette regrettable conférence.

Alors en effet que des hommes d'affaires comme MM. Le Roy-Beaulieu, Siegfried, d'Estournelle de Constant, Herbette, et tant d'autres qui, eux, *ont visité le Canada*, nous disent qu'ils ont été émerveillés de ses ressources et de la prodigieuse activité manifestée par ses habitants, alors que Monsieur Lochery lui-même, lors de sa visite à notre Chambre au mois d'Octobre dernier, nous disait qu'il ne quittait qu'à regret cet intéressant pays, et en emportant la ferme volonté de revenir l'étudier de plus près encore, en y faisant un long séjour, dans tout ce concert unanime, une seule voix s'élève discordante et grincheuse, jetant à tous ces personnages un démenti complet.

Il est pénible de voir au moment où tant d'hommes d'affaires s'efforcent de faire connaître à la France ce qu'est le Canada et le vaste champ qu'il ouvre à notre commerce, à nos finances et à nos grandes entreprises, il est pénible, disons-nous, de voir un homme chargé d'une mission officielle, risquer de détruire en quelques mots le résultat de tant d'efforts.

Nous admettons bien volontiers que le sens artistique de M. Couchond a pu être déçu de ne point rencontrer au Canada une Notre Dame de Paris ou un musée du Louvre, mais n'y avait-il donc réellement rien autre chose dans ce pays qu'il ait pu juger digne d'attirer son attention.

Car, enfin, ce n'est pas dans l'Art seul que se manifestent le travail et la prospérité d'un pays.

S'il eut fait un réel voyage d'études, il nous semble qu'il eut pu donner à ses auditeurs des notions plus documentées.

Il eut pu leur dire, par exemple, que le réseau des voies ferrées du Canada est supérieur en importance à celui de plusieurs puissances de l'Europe, en attendant que dans 10 ans, il les laisse toutes loin derrière lui.

Il eut pu leur dire qu'il existe au Canada des institutions financières de premier ordre, des banques, des assurances, des maisons de commerce que l'Europe serait fière de compter parmi les siennes.

Lui qui paraît affectionner la campagne, puisqu'il a passé son temps chez les braves cultivateurs de St Raymond, il eut pu dire également que l'agriculture marche ici à pas de géants, qu'en 20 ans elle a transformé les immenses solitudes du Nord-Ouest en vastes champs cultivés dont les établissements ont une valeur de plus d'un demi milliard de francs, et il eut pu conclure, sans trop risquer d'être taxé d'exagération, que, dans un avenir plus rapproché qu'on ne le pense peut être, le Canada sera devenu le grenier du Monde.

Il eut pu parler encore des richesses minières de ce pays, de ses pêcheries, de sa navigation, mais il est évident que ces considérations ont peu de valeur pour un agrégé qui a depuis longtemps quitté les bas fonds du mercantilisme pour planer dans les hautes sphères de la philosophie.

Non, il n'a rien vu de tout cela, car s'il l'avait vu, il aurait été forcé de conclure à l'esprit d'entreprise, à l'énergie et à l'activité du peuple canadien qui, en si peu de temps a accompli ces merveilles.

Nous n'essaierons pas de convaincre M. Couchon, car s'il eut été capable de se former du Canada une saine opinion, c'était ici qu'il eut pu le faire alors qu'il avait sous les yeux tout ce qu'il fallait pour cela :

Mais il y a pas d'aveugle pire que celui qui ne veut pas voir.

Nous nous contenterons donc d'en appeler au bon sens de nos compatriotes et de les prier de mettre quelque différence entre les remarques superficielles d'un touriste passant rapidement à travers un pays, et les observations d'hommes d'affaires qui ont longtemps habité ce pays, en ont sérieusement étudié les ressources, et assistent chaque jour à son développement.

Et si notre voix en traversant l'océan pour arriver à eux, avait pu perdre quelque chose de sa force, nous leur conseillerions de relire ces lignes de Monsieur Méline, à qui, du moins, on ne refusera pas, croyons-nous, le titre d'homme sérieux :

"Pour être plus sûrs du succès, nous devrions choi-

sir certains pays où la France est sûre de trouver de chaudes sympathies, plus que des sympathies même, de véritables sentiments d'amitié anciens et profonds, qui ne demandent qu'à se manifester.

"Au premier rang de ceux là, il faut placer toutes les nations où le drapeau français a flotté autrefois, où la race française elle-même a poussé de profondes racines, et qui nous oublient moins que nous les oublions.

"On nous reproche avec juste raison, de trop nous désintéresser de notre passé et de ne rien faire pour resserrer les liens qui sont encore trop forts en dépit de notre apathique indifférence. Or, il est sûr que le meilleur moyen, pour renouer la chaîne des temps, serait d'établir de solides relations commerciales avec ces compatriotes et amis d'outre-mer qui pourraient devenir pour nous une si bonne, une si riche clientèle.

"Voilà le Canada, par exemple, où la Colonie française est si forte, si homogène, que malgré son loyalisme, elle forme une petite France à part.

"Ces Français d'Amérique, sont fiers d'être aujourd'hui 3 millions, [dont un tiers émigré aux Etats-Unis], tous descendants de 60,000 émigrants du "vieux pays", une race qui se multiplie ainsi n'est-elle pas une race d'avenir à qui toutes les ambitions sont permises ?

"Est-il donc impossible de reprendre contact avec des populations qui ont du sang français dans les veines, qui ont le goût français et qui doivent rechercher d'instinct les produits qui ont un cachet artistique ?

"Pour commencer nos relations avec elles, nous devrions envoyer en avant garde nos capitaux d'abord et multiplier les entreprises financières, créer des lignes de navigation régulières et directes entre la France et le Canada.

"Les voyages seraient plus faciles et on pourrait se voir plus souvent ; on s'en aimerait mieux, on s'en estimerait davantage et surtout on saurait qu'on peut faire de bonnes affaires ; or les bonnes affaires sont la base des amitiés les plus durables."

DROITS DE DOUANE

Sur les Catalogues et Prospectus

Nous recevons de France de nombreuses demandes d'informations au sujet des droits dont sont frappés par la douane canadienne les catalogues et prospectus de commerce envoyés au Canada.

Nous donnons donc aujourd'hui à ce sujet aux lecteurs de notre Bulletin des renseignements qui, croyons-nous, pourront leur être utiles.

Les catalogues, prospectus et prix courants expédiés de l'étranger au Canada sont frappés, à leur entrée en ce pays, d'un droit de 15 cents [75 centimes] par livre.

Cependant, ce tarif n'est pas appliqué aux catalogues et prix courants qui sont envoyés ici aux marchands en gros, pourvu que ces catalogues ne dépassent pas un maximum de trois, envoyés à la même maison, et ne contiennent pas de calendriers ou autres documents imprimés pour des fins d'annonce.

Il résulte de cette disposition de la loi que si des catalogues sont envoyés à des particuliers ou même à des marchands de détail, ceux-ci paieront les droits sur ces catalogues qui n'en subiraient aucun s'ils étaient expédiés à des marchands en gros.

Tous les genres de catalogues sont soumis à cette législation, cependant il peut arriver que ceux qui ne comprennent qu'une légère feuille, et sont par conséquent infiniment au dessous du poids prévu par la loi douanière, soient admis librement, mais ceci dépend du jugement de l'employé de douane par les mains duquel ils passent, et qui peut toujours leur imposer un droit proportionnel à leur poids.

Nous engageons nos lecteurs à se conformer à ces dispositions de la loi, et si, par hasard, quelques uns d'entre eux ayant déjà expédié des catalogues au Canada, les voyaient arrêtés par le service douanier, nous leur conseillons de régler avec celui-ci le plus promptement possible, sous peine de voir, au bout de six mois, leurs catalogues détruits ou vendus par cette administration.

LE CANADA JUGÉ PAR LES JOURNAUX DES ETATS-UNIS

Nous trouvons dans le "Collier's" grande revue Américaine les réflexions suivantes à propos du Canada, et qui montrent l'intérêt que prennent les Etats-Unis au développement de ce grand pays.

"Il n'y a pas, dit le "Collier's" de preuve plus forte de l'amitié que portent les Etats-Unis au Canada, que l'hospitalité cordiale qu'ils offrent aux agents d'émigration de ce pays qui viennent faire chez nous des prosélytes, et répandre à pleines mains leurs brochures sur la richesse du sol Canadien.

"Plus de cinquante huit de ces agents, aussi bien que de représentants de Cies. de chemin de fer canadiens, sont maintenant établis de l'Atlantique au Pacifique, répondant en personne aux informations qui leur sont demandées, et pressant nos fermiers de quitter leurs champs pour les fertiles plaines de l'Alberta et de la Saskatchewan.

"De plus, un des projets du Gouvernement d'Ottawa comprend l'établissement à New-York même d'une

sorte d'exposition permanente, montrant les ressources du pays et les avantages sans pareils qu'il offre, pour décider les émigrants européens à prendre le chemin du Canada.

"Les Etats-Unis, en permettant cet état de choses, reconnaissent que le développement du Canada ne peut que leur être profitable à eux mêmes.

"Ce développement se fait dans la bonne direction, il repose sur l'exploitation des richesses naturelles de son sol, et non sur les calculs d'une finance effrénée.

"Le Canada aspire à la suprématie dans la production universelle du blé, et une grande sagesse préside à l'orientation de sa politique, car il est évident que cet Etat-là ne périra pas, qui pourra se dire le grenier du monde:

"L'humanité doit être nourrie, d'abord; et s'il y a déjà des signes de décadence aux Etats-Unis, cette décadence est due à la tendance du peuple à abandonner la campagne pour la ville.

"En un siècle de temps, la population des villes a augmenté de moins de quatre pour cent, à plus de quarante pour cent.

"Ceci prouve combien le Canada et les Etats-Unis devraient n'avoir en vue qu'un rapprochement de plus en plus complet.

"Dans cent ans d'ici, le Canada, en population et en superficie, sera devenu l'Empire de Russie de l'Amérique et aura hérité de la meilleure démocratie anglaise, sans en avoir le militarisme rigoureux.

"Ajoutez à cela l'influence de la suprématie commerciale des Etats-Unis, l'introduction de leur industrie progressive, et vous conclurez que l'inéluctable destin de la nation canadienne lui réserve un pouvoir plus grand que celui qui est, à l'heure présente, détenu par sa nation-mère.

"Les voies navigables des grands lacs et du St-Laurent et celle qui sera bientôt ouverte à travers la baie d'Hudson, aussi bien que les voies ferrées qui réunissent Boston et New-York sont destinées à transporter les produits d'un même grand continent.

"Le grand mouvement commercial dont l'élan est maintenant donné, va croître d'année en année, car Buffalo n'est qu'à soixante-dix milles de Toronto, tandis que Glasgow en est éloigné de quinze cents lieues. La Capitale canadienne est à moins de cinquante milles des Etats-Unis, tandis qu'elle est à plus de quatre mille milles du rivage anglais le plus rapproché. Montréal est cent fois plus près des Etats-Unis que des Iles Britanniques; et Winnipeg, la grande cité future du Dominion n'est qu'à soixante milles du Minnesota.

"On peut conclure de là que, quelles que soient les couleurs des cartes géographiques, l'avenir ne peut que cimenter l'unité du peuple qui a pour mission de développer le continent le plus fertile de l'univers."

D'un autre côté, nous lisons dans un journal canadien les lignes suivantes, qui sont le pendant des sentiments exprimés par le "Collier's" à l'égard du Canada :

"M. Hill, le vice consul général des Etats-Unis à Halifax, [Nouvelle-Ecosse], écrit au secrétaire d'Etat de Washington, pour lui parler de l'INVASION du Canada par les Américains.

"Tous les jours, dit-il, une foule de citoyens de la Nouvelle-Angleterre ou des autres Etats viennent se fixer dans le Dominion. Ils y bâtissent des usines ou y installent d'autres établissements, et se lancent résolument dans les affaires. Il ne se passe pas de semaine que nous n'ayons des exemples de ces faits".

Le "Traveler", un journal de Boston, parle assez au long de ce rapport. Il exulte à la pensée de cette "invasion".

La chose peut, de prime d'abord, paraître singulière, mais cette "invasion" [pour user de l'expression du confrère] ne nous réjouit pas moins que lui.

Nous avons besoin d'immigrants, en notre pays. Les Américains sont les bienvenus comme les autres, tout au moins. Leurs talents pour les affaires de même que leurs autres qualités nous seront d'un grand secours. Au bout de quelques années, chacun d'eux nous fera compter un canadien de plus.

Nous nous annexons ainsi peu à peu les Etats-Unis avec leurs capitaux. Rien de mieux.

Que l'invasion continue ! nous ne demandons que cela."

OFFRES ET DEMANDES

Nous donnons la publicité de notre Bulletin aux demandes de représentations ou offres de services qui nous sont adressées.

Le rôle de la Chambre de Commerce se borne pour toutes ces indications, à mettre en rapport les intéressés sans engager sa responsabilité.

1o OFFRES D'AGENCE

TISSUSE TNOUVEAUTES, ETC.

91. Une forte maison de soieries de Lyon demande un agent connaissant la partie, pour la représenter au Canada.
92. Une importante fabrique de rubans en tous genres sauf soie, du Nord de la France, désire un bon agent au Canada.

VETEMENT.

93. Une fabrique française de gants de peau désire un bon représentant à Montréal ou tout autre centre commercial canadien, pour la représenter dans le Dominion.

ALIMENTATION.

94. Une maison d'huiles d'olives de Provence, désire implanter sa marque au Canada. Un agent bien introduit est recherché.

VINS ET SPIRITUEUX.

95. Quelques bonnes maisons de Cognac, Angoulême

et Bordeaux, demandent de bons agents bien introduits au Canada, pour le placement de cognacs [bonnes marques].

DIVERS.

96. L'une des maisons françaises d'automobiles les plus réputées demande un agent au Canada.
97. Une fabrique française de tous articles porce laine, désire être représentée au Canada.
98. Une manufacture de papiers à cigarettes d'Angoulême, demande un agent à Montréal pour le Dominion.
99. Une fabrique française de colles et gélatine demande un agent susceptible de la représenter avantageusement au Canada.
100. Une maison d'exportation d'essences d'Alger, désire entrer en relation avec commerçants canadiens.
101. Une maison d'exportation de liège, Alfa, crins d'Alger, désire entrer en relations avec négociants canadiens.

IIo DEMANDES D'AGENCES

16. Pharmacien-chimiste de 1ère classe depuis 4 ans à Montréal, prendrait représentation de spécialités françaises, eaux minérales, produits chimiques, droguerie et instruments de chirurgie.

17. Jeune homme, 23 ans, parlant et écrivant couramment l'anglais, ayant été employé dans une maison de commerce anglaise, et actuellement en France, désirerait former groupement commercial, pour venir s'établir au Canada.

18. Agent français établi depuis plusieurs années à Montréal, et ayant bonne expérience du commerce de ce pays, désirerait représenter groupe commercial français, pour tissus et nouveautés, habillement, produits chimiques et pharmaceutiques et librairie.

19. Français établi à Montréal depuis 7 ans, connaissant la clientèle de cette ville et de la province de Québec, représenterait groupes commerciaux pour vins et liqueurs et alimentation.

20. Un commerçant français établi à Montréal, désire représenter groupe commercial pour l'alimentation.

21. Jeune français bien recommandé, désire groupe commercial pour l'alimentation.

22. Agent français demeurant à Paris, serait heureux de représenter fabriques et maisons canadiennes sur le marché français.

Les personnes qui désirent correspondre avec la Chambre de Commerce Française au sujet de ces Offres et Demandes d'Agence, sont priées de relater soigneusement le numéro sous lequel chacune d'elles a paru au Bulletin.

MEMBRES DE LA CHAMBRE

MEMBRES D'HONNEUR

- M. KLECZKOWSKI, Consul Général de France dans la Puissance du Canada, Montréal.
 M. COCHERY, Député, Ancien Ministre des Finances, Paris.
 M. J. SIEGFRIED, Député, ancien Ministre du Commerce, Paris.
 M. C. R. DES ISLES, Ministre Plénipotentiaire Honoraire de France, Montréal.
 M. G. BALCER, Agent Consulaire de France à Trois-Rivières.
 M. AUGUSTE GIRARD, Négociant, Ancien Agent Consulaire de France, à Montréal.

MEMBRES ACTIFS

- Aigneaux, Paul (d'), Directeur, pour le Canada, de la maison Révillon frères de Paris, 134, rue McGill, Montréal.
 Auzias-Turenne, R., agent consulaire de France à Dawson City, Klondike, Territoire du Yukon, Seattle, Wash., U. S. A., et Montréal.
 Beullac, Pierre, Avocat, 2, Place d'Armes, Montréal.
 Birchal d'Aoust, O., Financier, 147, rue Cherrier, Montréal.
 Chevalier, M., Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 30, rue St-Jacques, à Montréal.
 Chouillou, C. Alfred, de la maison C. A. Chouillou et Cie, Importation et Exportation, 14, Place Royale, à Montréal.
 Cordon, F., Commission-représentation, 240, rue St-André, à Montréal.
 D. Jacourt, P., Industriel, 58, rue Wellington, Montréal.
 Des Etangs, George, Agriculteur, Distillateur, 127, rue Drummond, à Montréal, et à Beauharnois, P. Q.
 Devin, Ch., Représentant de commerce, 1108a, rue de Montigny, à Montréal.
 Dubost, Auguste, Marchand de nouveautés, 1127, rue Ontario, à Montréal.
 Galibert, Calixte, Tanneur, 929, rue Ste-Catherine, à Montréal.
 Galibert, Emile, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison C. Galibert et Fils, Commerçants en peaux et laines, 929, rue Ste-Catherine, à Montréal.
 Galibert, Frédéric, Fabricant de gants, 929, rue Ste-Catherine, à Montréal.
 Galibert, Paul, Tanneur, 18, rue Lemoine, à Montréal.
 Gosset, L., Agent, 71, rue Dubond, Montréal.
 Goullioud, Louis, Fabricant de tissus, 206, chemin Papineau, à Montréal.
 Hamon, Louis, Commerçant, 246, rue Bishop, à Montréal.
 Jonas, Henri, Conseiller du Commerce Extérieur de France, de la maison Henri Jonas et Cie, Produits alimentaires et Essences, 389, rue St-Paul, à Montréal.
 Lair, Paul, Manufacturier, 1240, rue Notre-Dame, Montréal.
 Quittard, A., Agent, Great North Western Telegraph Building, Montréal.
 Revillon, Victor, Négociant, 77, rue de Rivoli, Paris.
 Revol, F., de la maison Perrin Frères, 230, rue McGill, à Montréal.
 Rougier, Victor, de la maison Rougier Frères, Importateurs de produits français, 1597, rue Notre-Dame, à Montréal.
 Salone J., Sous-Directeur de la maison Révillon Frère, de Paris, 134, rue McGill, Montréal.
 Savarin, Jules, Représentant de la Cie d'Assurances "La Métropolitaine", 1738, rue Ste-Catherine, à Montréal.
 Schwob, Moise, Importateur de montres et diamants, 574, rue Craig, à Montréal.
 Siéyès, J., (de), B. P., 327, Montréal.
 Variclé, Antoine, Dawson City, (Yukon) et Montréal.
 Variclé-Fortin, M., Dawson City (Yukon) et Montréal.

MEMBRES ADHERENTS

- Chambres de Commerce (Les) d'Avignon, d'Annonay, d'Alger, d'Angers, de Bordeaux, de Beauvais et de l'Oise, de Bayonne, de Boulogne-sur-Mer, de Calais, de Caen, de Dunkerque, d'Elbeuf, du Havre, de Honfleur, de Lille, de Limoges, de Lyon, de Marseille, du Mans, de Nantes, de Paris, de La Rochelle, de Rouen, de Roubaix, de Reims, de St-Etienne, de St-Nazaire, de St-Malo, de Toulouse.
 Abitbol, aîné, 6 Boulevard National, Oran. Dépositaire de la Raffinerie de Pétrole du Midi; Pluche & Cie, Paris; de la maison José Carsi et Brunet, Valence, [Espagne], Agent de la Société Anonyme des Raffinerie et Sucrierie Say, Paris, Agent pour le Maroc, de la Raffinerie et Sucrierie d'Egypte du Caire, et Exportateur de Liège et Peaux pour l'Amérique du Nord.
 Alioth, Marcel, Huiles d'olives, 22, rue St-Rémi, à Bordeaux.
 Alliaume, F., Cordons de montres, 10, rue Auguste Barbier, à Paris.
 Amieux, M., et Cie, à Chantenay-ès-Nantes, (L. I.).
 Antony, J., Laines, à Mazamet, France.
 Arvieux, Ch. A., Négociant, Cette.
 Association de la Soierie Lyonnaise, 27, rue Puits-Gaillot, à Lyon.
 Librairie Aubanel Frères, à Avignon.
 Audinet & Buhan, Vins, Bordeaux.
 Badin, A., Filateur, à Barentin-lès-Rouen, (Seine Infér.).
 Bajac, A., Constructeur de machines agricoles, à Liancourt (Oise), France.
 Bardou, J., Fils, Papiers à Cigarettes, Perpignan.
 Bazin, A., Broderies et Dentelles, Angers.
 Beaumont, S., et Fils, Epingles "La Perle", à Roubaix.
 Bergès, Corbin et Cie, Fabricants de produits chimiques et d'explosifs, à Chedde (Haute Savoie).
 Bertin & Cie, Colles et Gélatines, 21, rue Petite Biene, Nantes.
 Bernard, Bizac & Cie., Truffes, à Souillac (Lot), France. Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
 Bertrand & Cie, Pâtes alimentaires, à Lyon et au Havre (France). Représentés au Canada par MM. H. Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
 Bertrand, Emile, Fabricant de colles et gélatines, à Annonay, France.
 Bertrand, Jules, Fabricant de colles et gélatines, à La Rochelle, France. Représenté par M. G. Vennat, 13, rue St-Jean, Montréal.
 Béziers, R. & Cie, Conserves Alimentaires, Lorient.
 Biscuits Pernot, à Dijon.
 Blanc et Fils, Manufacturiers de pâtes alimentaires, semoules et tapiocas, à Valence-sur-Rhône, France.
 Blanc, Marius, 3 Palais de la Bourse, Marseille.
 Blanchard, G., & Cie., Conserves alimentaires, 215, rue de Belleville, à Paris. Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie., 389, rue St-Paul, à Montréal.
 Boissonnet, E., Porcelaine, St-Vallier, (Drôme).
 Bon Marché, (Les Magasins du), à Paris, France.
 Borgeaud, Jules, Exportateur, à Alger.
 Bourgeois, Négociant, Vaudreuil Canada; et Paris, France.
 Bourgeois, E., porcelaines et cristaux, 21, rue Drouot, Paris.
 Firmin Brayer, Strickler & Cie, Commission, 37 Boulevard de Strasbourg, Paris.
 Brisebard, Ch., Horlogerie de précision, 23, rue Gambetta, Besançon.
 Brunet, Maurice, et A. Marchand, Représentation, 16, rue des Coutures St-Gervais, à Paris, France.
 Bureau International pour le Commerce et l'Industrie, Paris.

- Cailhol Tornatore, Fruits secs, 24, rue Pierre-qui-Rage, à Marseille, France.
- Canaud, Nordlindh & Cie, Agents Maritimes, à La Rochelle, Pallice.
- Carret, J. & ses Fils, Pâte Alimentaires, Lyon.
- Cartierferréol, Essences, rue du Chevalier Rose, 6, Marseille.
- Casiez Bourgeois, Chicorée, Cambrai Nord.
- Cauvin-Yvose, E., toiles écruës, 50, rue de Lyon, Paris.
- Cazanove, F., Liqueurs, 13, rue Turenne, à Bordeaux.
- Chancerelle, Alfred, Sarumès à l'huile, Concarneau.
- Chandon & Cie, à Epernay, (Marne).
- Chatenet & Cie, Transitaires, 1, rue du Chapeau Rouge, à Bordeaux.
- Chambre Syndicale des Automobiles, 6, Place de la Concorde, Paris, France.
- Chambre Syndicale des Exportateurs et Importateurs de France, 10, rue de Lancry, Paris, France.
- Chambre Syndicale de la Fabrique Lyonnaise, 1, rue du Bât d'argent, Lyon, France.
- Chambre Syndicale des Produits Pharmaceutiques, Paris.
- Chassaing & Cie, Négociants, Paris.
- Chevalier-Appert, A., Conserves alimentaires, 30, rue de la Mare, à Paris.
- Coignet, Ed., Ingénieur civil, Officier de la Légion d'Honneur, 20, rue de Londres, à Paris, France.
- Compagnie d'Entreposage Frigorifique, Paris.
- Compagnies des Thés de l'Annam, 152, rue Consolat, Marseille, France.
- Cie Française de Câbles Télégraphiques, 39 Avenue de l'Opéra, Paris.
- Cie Générale des Produits Chimiques du Midi, Marseilles.
- Colcombet, F. & Cie, Manufacture de rubans, à St-Etienne, (Loire).
- Colcombet Frères, Vins de Champagne et de Bourgogne, à Mercurey.
- Coste, E., Commissionnaire, 14, rue Ausone, à Bordeaux.
- Cottet Frères, Lunetterie, à Morez-du-Jura.
- Crédit Lyonnais, Société Anonyme, capital entièrement versé: 250 millions Paris.
- Crouzet, H., Fondateur de cloches, à Louviers, France.
- Damoy, Julien, Négociant, 31, Boulevard Sébastopol, Paris.
- Daure, Paulin & Cie, Laines et peaux, Mazamet, (Tarn).
- A. Debenedetti, Huiles de table, Nice.
- Debernay & Cie, Fondateurs en caractères 58, rue d'Hauteville, à Paris. Représentés au Canada par M. G. Vennat, 13, rue St-Jean, à Montréal.
- Debouchaud & Cie, Fabrique de feutre en tous genres pour papeteries à Nersac, (Charente).
- Deburghgraeve, J., Négociant en laines, à Orléans, France.
- Etablissements Decauville aîné, Chemins de fer et automobiles, à Petit Bourg.
- Desjallier-Deshusjes, Confiseries, à Versoisy, Suisse.
- Dejean, A., et Cie, Vins fins, 3 et 8, rue Minvielle, Bordeaux.
- Delacoste, Peaux de Chèvres, Berger.
- Delarue & Cie, Négociants, Dieppe.
- Delettretz, Parfumeur, 15, rue Royale, à Paris, France.
- Delory, F., Conserves alimentaires, à Lorient. Représenté au Canada par MM. Henri Janos & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
- Demange, A., Viticulteur, 8, rue Arago, à Alger.
- Derungs Frères, Négociants, Lyon.
- Dougados, E., et Cie, Laines, peaux et cuirots, Mazamet, France.
- Dougnat & Fils, Liqueurs, Paris.
- Ducellier, Phares et Lanternes pour Voitures, 25 Passage Dubail, Paris.
- Dugué, L. L., & Cie, Commission et Exportation, Bordeaux.
- Duphot & Sardou, Eaux-de-vie, à Pons, près Cognac, France.
- E. Dupont & Cie, Broserie, Tabletterie, Boutonnerie, 44 Hurbigo, Paris.
- Dupouy et Mayaudon, Vins et Liqueurs, 51, Quai des Chartrons, Bordeaux.
- Durand, A., Confiseur, à Carcassonne, (Aude), France. Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
- Durand, Casimir, Laines et peaux, à Mazamet, (Tarn).
- Durenne, A., Hauts fourneaux et Fonderie, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.
- Eschenauer et Cie, Vins, Bordeaux.
- Feyret & Pinsan, Conserves alimentaires, Bordeaux.
- Fichot-Landrin, 15, rue Montorgueil, à Paris, (France). Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
- Fournier, V., & Cie, Cognacs, à Châteauneuf-sur-Charente, France.
- Fromy & Rogée, Eaux-de-vie, à St-Jean d'Angély (Charente Inf.).
- Gaden & Cie., Vins, à Bordeaux.
- Vve Garres, Jeune et Fils, Conserves et pâtes alimentaires, 120, route de Bayonne, Bordeaux.
- H. Gallant et Cie, Rubans, Comines, (Nord).
- Gaucher, J., Armes, St-Etienne.
- Gély, Vins, Reus, Espagne.
- Geay, J., Bouget, J. & Cie, 9, rue du Bât d'Argent, Lyon.
- Généstal, H., & Fils, Négociants-armateurs, 44, rue de la Bourse. Le Havre, France.
- Germain, Pierre, Vins de Bourgogne, à Beaune (Côte d'Or), France.
- Gilliard, P., Monnet & Cartier, Produits Chimiques, à Lyon (Rhône).
- Giraud, Joseph, Fruits, Roquevaire, (Bouches du Rhône).
- Giron Frères, Rubans de Velours, St-Etienne.
- Godet Frères, Cognacs, La Rochelle.
- Granoux & Cie, A., Appareils d'éclairage, 17, Boulevard d'Athènes, Marseille.
- Grillet, Père et Fils, Dents d'Eléphants, 61, rue de Bretagne, à Paris, France.
- Guichard, Potheret & Fils, Vins de Bourgogne, à Châlon-sur-Saône, France.
- Guinefollaud, L., Eaux-de-vie, à Angoulême, France.
- Guinet, A., & Cie, 18, rue du Griffon, à Lyon.
- Hamelle, H., Conseiller du Commerce Extérieur et membre du Conseil Technique de l'Agriculture Coloniale, 21 Quai de Valmy, Paris.
- Haran, E., Instruments de Chirurgie, 12, rue Lacépède, Paris.
- Hartaut, C., Fabrique de pâtes alimentaires supérieures, à Lyon.
- Henrique, Louis, Député, Officier de la Légion d'Honneur, etc., Paris.
- Hérubel, F., Produits chimiques, Petit Quévilly, près Rouen.
- Holland, Fils, Bois exotiques, 114 rue de Charenton, Paris.
- Hollier-Larousse, Editeurs, 17, rue Montparnasse, Paris.
- Houédry, Fils, Grainier, à Dol-en-Bretagne.
- Houédry, Louis, fils, Négociant, à Peterboro, (Ontario).
- Jacob-Coutelas, Vins de Champagne, à Cumières, près Epernay, [Marne].
- Javelier-Laurin, Vins de Bourgogne, Gevrey-Chambertin.
- Jeanne-Julien, G., Directeur Cie Générale Eaux Minérales, 13 Taitbout, Paris.
- Jobit, Ch., & Cie, Vins et Liqueurs, Cognac.
- H. Jousse, Fabrique de Produits Pharmaceutiques, Orléans.
- Kampmann [Etablissements], Chapeaux de paille, à Epinal [Vosges]. Représenté à Montréal par M. G. Vennat, 13, rue St-Jean.
- Koenemann, Ch., Laguettes dorées, 144, Boulevard de la Villette, Paris.
- Labrucherie, Vincent, propriétaire de placers, à Dawson City, (Yukon).
- Laforest, J., Amandes, Aix-en-Provence.
- Lailler & Cie, bretelles, Rouen.
- Lambert-Violet, Officier de la Légion d'Honneur, membre et gérant de la société Violet Frères, maison unique pour le "Byrrh", à Thuir (Pyrénées Orientales).
- Langenhagen (de), G., Manufacture de chapeaux, 150, rue Jeanne d'Arc, à Nancy.
- Lapointe, H. & Cie, Montures pour parapluies et ombrelles, 1, route d'Orléans, à Arcueil (Seine).
- Laroche-Joubert & Cie, Papeterie coopérative, à Angoulême.
- Latrille, J. Fils, Négociant, Bordeaux.
- Lemarquis, Georges Administrateur judiciaire au Tribunal civil de la Seine, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris.
- Leroy-Moulin, Fruits, à Ferrière, près Gournay-en-Bray, (Seine Inf.).
- Levallois & Cie, Négociants, rue du Sentier, 24, Paris.
- LeVasseur, A., & Cie., Editeurs, 33, rue de Fleurus, à Paris, France.
- LeVasseur & Deschamps, Négociants, Quai du Havre, 200, à Rouen.
- Louis Landeau, 1 rue Gounod, Lille St-Maurice.
- Lichtwitz & Cie., Commission-exportation, à Bordeaux (France). Représentés au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
- Louit Frères & Cie, "Chocolat Louit", Fabricant de la "Moutarde Diaphane", conserves alimentaires, à Bordeaux.
- Lung Frères, Vins, 9 Boulevard de la République, à Alger.
- Magnier, A., & Cie, Eaux-de-vie de Cognac, Blanzac, Cognac, France.
- Mahieux, G., Extincteurs-Ignifuges, 62, rue St-Denis, à Asnières.
- Maignot, A., Directeur de la "Belgo-Canadian Pulp Co.", à Shawinigan Falls, P. Q.
- Mamias, V., Confitures, à Bar-le-Duc (Meuse), France. Représenté au Canada par MM. Henri Jonas & Cie, 389, rue St-Paul, à Montréal.
- Marceau, M., Vins, 55, rue Minvielle, à

- Bordeaux.
- Marcilly, (de), P. Frères, Vins de Bourgogne à Chassagne Montrachet, (Côte d'Or).
- Marliagues & Fils, Fruits confits, à Apt, (Vaucluse).
- Martin-Zédé, Geo., Boulevard Courcelles, Paris.
- Mayrargues, Fils & Cie., Huiles, Nice.
- Menier, H., Ingénieur, 8, rue Alfred de Vigny, Paris.
- Menier, Fabricant de chocolat, 56 rue de Châteaudun, Paris.
- Mercier, E., Vins de Champagne, à Epernay.
- A. C. Meukow, & Co., Cognacs, à Cognac.
- Mirc et Saulière, Caoutchouc, 5 bis, rue Esprit des Lois, Bordeaux.
- Mongin-Dupont, Eaux-de-vie, à La Rochelle (France).
- Morch, P. W., Fils, Commission, consignation et transit, à La Rochelle (Charente Inf.).
- J. Morin, Bois Cintrés, Mohon, Ardennes.
- Mouraud, G., Bois, Chantenay, près Nantes.
- Moyet, Gauthier & Cie, fine Champagne, Cognac, France.
- Muller, R. C., & Cie, Conserves, Cours du Chapeau Rouge, Bordeaux.
- G. H. Mumm et Cie, Champagnes, Reims. Mutuelle de France et des Colonies, Place de la République, Lyon.
- Myard, Henri, Administrateur, Ile d'Anticosti.
- Noilly, Prat & Cie, Exportateurs, Marseille.
- G. Oudineau, Fabricant de lingerie, 39, rue d'Aboukir, Paris.
- Pellisson, Père & Fils, Eaux-de-vie, à Cognac, France.
- Pernod, Fils, Liqueurs, Pontarlier, Doubs.
- Perrier, Gabriel, & Cie, Vins de Champagne, à Châlons-sur-Marne, (Marne).
- Perrin Frères & Cie, Gants, 230, rue McGill, Montréal, et Grenoble, France.
- Pfeifer-Brunet, Fourrures, 17, rue de l'ancienne Comédie, Paris.
- Vve Pommery, Fils et Cie, Champagnes, Reims, [Marne].
- Comptoir des Pierres Fines reconstituées 3, rue Bourdaloue, à Paris.
- Pignol, P., Rubans et velours, 8, rue du Treuil, à St-Etienne, (Loire).
- Parfumerie Ed. Pinaud, 18, Place Vendôme, Paris.
- Planchat, H., à Dawson City, (Youkon).
- Plisson, P., Vins et liqueurs, à Indian Head (Territoires du Nord-Ouest Canadien).
- Poure & Cie, Fabricants de plumes métalliques, 107, Boulevard de Sébastopol, à Paris.
- Price, L. A., Conserves, à Bordeaux, France.
- Potin, Felix, Boulevard Sébastopol, à Paris.
- Procop, A., & Cie, Fabricants de feutres, à Nersac (Charente).
- Puet, E., Eaux-de-vie, à St-Jean d'Angely, (Charente Inférieure).
- Raoul-Duval & Cie, E., Négociants, Le Havre.
- Reggio Léopold, Savonnerie, 15, Boulevard de la Liberté, à Marseille.
- Regnier, J. & Moser, Grands vins de Bourgogne, à Dijon.
- Renault, Ed. & Cie, Cours St-Médard, Bordeaux.
- Requillart & Fils, Fabricants de tissus, Place Chevreul, à Roubaix, (France).
- Revillon, Anatole, 77, rue de Rivoli, Paris, France.
- Révillon Frères, Fourrures, 77, rue de Rivoli, à Paris, France.
- Reymondet et Gruet Frère, Pipes, St-Claude [Jura].
- Ricord & Fils, Vins et spiritueux, Quai du Canal, 9 et 14, Marseille, France.
- Rio, LeGall et Audignan Frères, Quai de la Fausse, Nantes.
- Richard, Philippe, Distillateur, à St-Jean d'Angely, Charente Inf.
- Rivet, A., Avocat défenseur au tribunal de Commerce de la Seine. Avoué chargé de mission du Gouvernement Français aux Etats-Unis, 8, rue de la Michodière, Paris.
- Robert, Jules, Vins, Saumur.
- Albert Robin, Spiritueux, Cognac, [Charente].
- Rolland, Jacques, Grainetier, à Nîmes, France.
- Rousselot & Cie, Fabricants de colles et gelatines, 50, rue Boileau, à Paris.
- Saint-Genis, Soieries, 2, place des Terreaux, Lyon.
- Saint-Jean, G. (de), Ingénieur, Paris.
- Saizclet Lenique, Champagnes, Dizy, Epernay.
- Sala, Paul, Vins et liqueurs en gros, à Winnipeg (Manitoba).
- P. Salin, Fils aîné, Bègles, [Gironde].
- Saudinos-Ritouret, D., Manufacture d'articles de religion, 2, 4 et 6, place St-Sulpice, Paris.
- Sayer, George, Eaux-de-vie, Cognac.
- Schmidt Carl, J., représentant de commerce, Hambourg, Allemagne.
- André Scribe, Fils de lin à coudre, Lille.
- Siegfried, Jules, Fils & Cie, Fabricants d'extraits de bois de teinture, 40, rue Demidoff, au Havre.
- Société des Affréteurs Réunis, 40, rue de Paradis, Paris.
- Société Française pour la fabrication de tubes, à Louvroil (Nord).
- Société Générale de l'Extrême-Orient, 19, rue Louis-le-Grand, à Paris, France.
- Société Vve Hasslaure, de Champeaux & Quentin, Fabricants de pipes en terre, 2, rue de Bondy, à Paris. 2 Représentés au Canada par MM. Génin Trudeau & Cie, 1670 et 1672, rue Notre-Dame, à Montréal.
- Société Anonyme des Tanneries et Corroiries de Maroilles.
- Société Générale de Bonneterie, Troyes.
- Société Oléicole de Sfax, Marseille.
- St. Priest, Moyet, Noix, Vinay, Isère.
- Suault & Cie, Huile d'olive, Nice.
- Syndicat des Industries Electriques, Paris.
- Taffin, Editeur, 24, rue Charles de Muysant, à Lille.
- Tarut, A., Dawson City.
- Taste & Lagarde, Fruits à Gourdon, Lot.
- Toursier, H. & Cie, Vins, à Bordeaux, France.
- Trochu, A., Calgary, Territoire du Nord-Ouest.
- Union (L'), Cie d'Assurance, 15, rue de la Banque, à Paris.
- Union Villeneuvoise, Conserves, Ville-neuve-sur-Lot.
- Vennat, Gaston, Importation, exportation, 13, rue St-Jean, à Montréal. En France: 204-206, rue du Tondu, à Bordeaux.
- Vennat, Raoul, 63, Marie Anne, à Montréal.
- Verdier, Dufour & Cie, Négociants, rue de Crimée, 251, Paris.
- Vergnaud, Ph., à Terrasson, (Dordogne).
- Walbaum, H. & Tosetti, Dunkerque.
- Warrot, Joseph, Négociant, Alger.
- Youghapérien, Représentant de commerce, Braïla, Roumanie.

AGENCES DEMANDÉES.

E. W. MUDGE & CIE., - MONTREAL, CANADA.

Agents Commissionnaires en Tissus et Nouveautés, Merceries et Passementeries.
 Visitant exclusivement la clientèle de gros. Désirent entrer en relations avec
 maisons Françaises.